



SNSablais

AVIS DE COURSE

Nom de l'épreuve :

**REGATE DEPARTEMENTALE
OPTIMISTS, DERIVEURS INTERSERIES, CATAMARANS, PLANCHE A VOILE**

Date complète : 16 Octobre 2021

Lieu : Base de Mer Les Sables d'Olonne

Autorité Organisatrice : SPORTS NAUTIQUES SABLAIS

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2021/2024*
- 1.2. Les règles de classe
- 1.3. le règlement du Championnat départemental
- 1.4. En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe **optimist, dériveurs interseries, catamarans, planches à voile**
- 3.2. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint [formulaire disponible sur le site internet](#) :

3.3. Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile compétition valide, le timbre de classe
- une autorisation parentale pour les mineurs
- l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

3.4 Pour chaque membre de l'équipage, une Licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition

- b) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4. DROITS A PAYER

- 3 € par coureur

4.3 Le port du masque est obligatoire pour tous sur le site.

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation d'inscription et inscription:

Jour et date : 16 Octobre à partir de 8h30

5.2. Jours de course :

16 Octobre : courses à suivre

5.3. L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est : 11h00

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées selon la Prescription Fédérale.

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : trapèzes ou triangles - voir annexe parcours dans les IC affichées au secrétariat de la base de mer.

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1. 1 course devra être validée pour valider la compétition

9.2.a Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses

9.2.b Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous

les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. PRIX

Des prix seront distribués.

12. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. Voir la règle rcv 3 Décision de courir. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures.

13. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 2 million d'Euros.

14. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE :

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'autorité organisatrice et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que

ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition intitulée "régate club optimist, dériveurs, catamaran aux Sables d'Olonne", à laquelle le coureur participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous matériaux liés à ladite épreuve.

15 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

SPORTS NAUTIQUES SABLAIS
02 51 21 63 00

Zone de Course :

Les régates de voile légère sont à l'intérieur de ce quadrilatère rouge.



PARTENAIRE
OFFICIEL



PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

